

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit septembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 5 septembre 2025

Secrétaire de séance : Louis BENOIT

Etaient présents 46 titulaires, 1 suppléant et 8 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe SANSAMAT, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOÏPE, Jean SAROSOLA, Jean LABORDE, Cédric PUCHEU, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Patrick MAUNAS, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSÉNY, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Elisabeth MIQUEU,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Eric BERGEZ à Henri BELLEGARDE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Gilbert HONDAREITE à Muriel BIOT, Stéphane LARTIGUE à Marie-Lyse BISTUE, Pierre BAHOU à Anne SAOUTER, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Jean CONTOU-CARRÈRE à Emmanuelle GRACIA, Alain QUINTANA à Elisabeth MIQUEU,

RAPPORT N° 250918-21-FIN
MOBILITE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

J. SARASOLA expose que suite à l'achat de nouveaux antivol, et la disponibilité de certains crédits, il convient d'abonder le compte 2188.

Investissement

Dépenses

2182 Matériel de transport.....	- 1 000 €
2188 Autres immobilisations corporelles	1 000 €

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **VOTE** la Décision Modificative n° 2 correspondante,
- **ADOpte** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 18 septembre 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé LB

Louis BENOIT

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY